



**SÉNAT | SENATE**  
**CANADA**

**RAPPORT SUR LE**  
***BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2020-2021***

**Comité sénatorial permanent des finances nationales**

**TROISIÈME RAPPORT**

*Président*

L'honorable Percy Mockler

*Vice-président*

L'honorable Éric Forest

Juin 2020

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du 16 juin 2020 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou pratique habituelle, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé :

1. à examiner, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021, déposé au Sénat le 16 juin 2020;
2. vu la situation exceptionnelle que constitue la pandémie de COVID-19, à se réunir par vidéoconférence ou par téléconférence, si cela est techniquement possible, aux fins de ses études de budgets des dépenses autorisées par l'alinéa 1 ou ayant été préalablement autorisées par le Sénat, sous réserve des dispositions de l'ordre adopté le 11 avril 2020 concernant l'examen par ce comité de certaines questions relatives aux mesures législatives et autres mesures prises par le gouvernement en réponse à la pandémie;
3. à se réunir aux fins de ses études de budgets des dépenses autorisées par l'alinéa 1 ou ayant été préalablement autorisées par le Sénat, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;
4. à déposer électroniquement auprès du greffier du Sénat tout rapport portant sur les études de budgets des dépenses autorisées par l'alinéa 1 ou ayant été préalablement autorisées par le Sénat, si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, et que les rapports soient réputés avoir été déposés ou présentés au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier intérimaire du Sénat,*

Richard Denis

Conformément à son rôle de surveillance, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a considéré le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021*, qui a été déposé au Sénat et renvoyé à notre comité pour étude le 16 juin 2020. Ce budget supplémentaire requiert l'approbation du Parlement pour des dépenses votées supplémentaires de 6,03 milliards de dollars et augmente la prévision des dépenses législatives de 80,92 milliards de dollars, pour une augmentation totale des dépenses budgétaires de 86,96 milliards de dollars.

Afin d'examiner le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2020-21, notre comité a tenu une réunion et a examiné les budgets de six organisations qui demandent des crédits totaux d'environ 2,7 milliards de dollars, soit 44 % du montant total voté demandé dans ce budget supplémentaire des dépenses.

Les nécessaires restrictions liées à la COVID-19 ont limité le débat détaillé plus approfondi habituel de notre comité. Néanmoins, les membres ont interrogé les fonctionnaires de ces six organisations dans le cadre d'une réunion virtuelle.

Notre comité formule les observations suivantes au sujet des questions soulevées au cours de notre réunion :

1. **Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)** demande des autorisations supplémentaires de 628,4 millions de dollars, dont 192,2 millions de dollars pour des mesures d'intervention d'urgence en matière de recherche et d'innovation, et 375,6 millions de dollars pour la stratégie nationale de recherche médicale.

Des représentants d'ISDE ont déclaré que le financement des mesures d'intervention d'urgence en matière de recherche et d'innovation servirait à soutenir les entreprises canadiennes qui mènent des programmes de recherche avancés et à grande échelle. Ils ont cité en exemple trois entreprises qui ont financé des recherches dans des domaines tels que les traitements à base d'anticorps, les vaccins à base de plantes et l'augmentation de la capacité de production de vaccins. Par ailleurs, la stratégie nationale de recherche médicale servira à appuyer les essais de vaccins et de thérapies que mène le secteur privé, ainsi que les travaux de séquençage et de suivi du génome viral.

Notre comité sait gré à ISDE de ses efforts pour soutenir la recherche et la capacité de fabrication au Canada, surtout compte tenu du risque que représente une dépendance excessive envers les fournitures médicales étrangères. Cela dit, nous prions ISDE de faire preuve de prudence dans ses décisions de financement afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de développer des mesures pour évaluer le succès de ces collaborations.

2. **L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC)** demande des autorisations supplémentaires de 2,3 milliards de dollars, dont 2,26 milliards de dollars en autorisations législatives liées à la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* qui seront consacrés à l'équipement médical, à la recherche et aux services. En outre, l'ASPC demande 42,3 millions de dollars en autorisations votées pour développer la capacité nationale de production d'équipement de protection individuelle (EPI) et appuyer les contre-mesures médicales du Canada, en collaboration avec ISDE.

Des représentants de l'ASPC nous ont dit qu'actuellement, tous les pays dépendent largement des fabricants étrangers. Cependant, des efforts sont déployés pour amener le Canada à produire son propre EPI. Ces représentants ont ajouté que sur les 42,3 millions de dollars demandés en autorisations votées, 37 millions de dollars serviront à poursuivre cet objectif. Un certain nombre d'entreprises canadiennes ont répondu à l'appel et se sont réorientées vers la production d'EPI.

Notre comité se félicite des efforts déployés par le gouvernement pour que l'EPI soit dorénavant produit au pays et salue la mobilisation rapide du secteur privé. Toutefois, nous estimons que, dans un souci de transparence, le gouvernement se doit de publier périodiquement les détails de sa collaboration avec les entreprises privées, par province et territoire.

3. **Services aux Autochtones Canada (SAC)** demande des autorisations totalisant 1,7 milliard de dollars, dont 950 millions de dollars d'autorisations législatives en vertu de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* pour soutenir les collectivités autochtones dans leur lutte contre la pandémie de COVID-19. SAC demande aussi 753 millions de dollars en autorisations votées, notamment pour financer deux postes principaux, à savoir le programme des Services à l'enfance et à la famille (468 millions de dollars) et les services aux enfants des Premières Nations au titre du principe de Jordan (209 millions de dollars).

Des questions importantes ont été posées concernant les détails des programmes et des dépenses, y compris le nombre d'enfants pris en charge, les montants versés aux familles en termes de revenu de base garanti, ainsi que l'allocation des fonds sur réserve et hors réserve. Notre comité attend avec impatience les réponses écrites des fonctionnaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que certains des indicateurs de performance destinés à mesurer l'impact du financement ne devraient pas être établis avant mars 2021, et que les dates pour atteindre ces objectifs n'ont pas encore été fixées.

Selon les représentants de SAC, l'approche du Ministère en réaction à la pandémie de COVID-19 consiste à offrir un maximum de souplesse aux collectivités des Premières Nations afin qu'elles puissent adopter des solutions locales, ce qui donne souvent de meilleurs résultats.

Les représentants ont également reconnu que la pandémie a eu une incidence considérable sur les activités de SAC : le confinement des communautés a notamment entraîné la suspension de certains investissements dans les infrastructures. En outre, ces représentants estiment que, grâce au renforcement de leur capacité et de leurs partenariats, ils sont désormais mieux équipés pour aider les collectivités autochtones à faire face à la pandémie. Cependant, ils ont aussi reconnu que la crise sanitaire fait ressortir les inégalités qui persistent en matière d'accès aux services de santé et démontre qu'il reste encore beaucoup à faire.

Bien que nous soyons favorables à un financement supplémentaire pour les communautés autochtones, notre comité estime que le financement de ces programmes ne fait que s'attaquer aux symptômes plutôt qu'aux problèmes de fond des inégalités auxquelles sont confrontées les populations autochtones.

4. Le **ministère de la Défense nationale** (MDN) demande 586 millions de dollars pour le projet de navire de soutien interarmées, en vue de faire l'acquisition de composantes complexes, comme des moteurs, et de finaliser la conception du navire. Les représentants du MDN nous ont indiqué que le premier navire serait livré au milieu de l'année 2023 et le second, en 2025, et que le budget total du projet s'élève à 4,1 milliards de dollars.

La gestion de ce projet par le MDN nous inquiète, car le premier navire était censé être livré en 2019 et les coûts ont grimpé par rapport à une estimation précédente, qui se chiffrait à 3,4 milliards de dollars. À notre avis, cela s'inscrit dans un schéma plus large de dépassements de coûts, de retards et de difficultés opérationnelles qui ont conduit beaucoup de gens à s'interroger sur la capacité des gouvernements successifs à acquérir efficacement et en temps voulu des équipements pour les Forces armées canadiennes.

En outre, depuis trois ans, notre comité demande une ventilation détaillée des dépenses en capital engagées dans le cadre du plan de défense du MDN, qui s'intitule *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE) et s'échelonne sur 20 ans. Nous constatons qu'un audit interne a révélé que le MDN disposait de ressources limitées pour coordonner et surveiller la mise en œuvre du plan PSE, et que les hauts fonctionnaires de la Défense ne recevaient pas d'informations claires et précises sur la progression du plan. Nous allons demander la comparution du sous-ministre du MDN pour qu'il fournisse des explications sur la gestion du plan PSE et sur les retards dans la transmission des informations demandées par notre comité et par le directeur parlementaire du budget.

5. **Services publics et Approvisionnement Canada** (SPAC) demande 203 millions de dollars pour le système de paye Phoenix, afin de maintenir la capacité des effectifs, d'augmenter le taux de traitement et d'accroître l'automatisation des transactions.

Les représentants de SPAC ont indiqué que le Ministère a réussi à réduire l'arriéré des mouvements de paye de 64 % depuis janvier 2018. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que le système n'est toujours pas stable quatre ans après son lancement et qu'il pourrait nécessiter des fonds supplémentaires.

SPAC prévoit également des paiements de 500 millions de dollars au titre de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures médicales.

Les représentants nous ont indiqué que la majeure partie de l'équipement provenait de Chine et des États-Unis. SPAC a par ailleurs conclu des marchés avec 27 fabricants canadiens pour la production de fournitures telles que des écrans faciaux, des blouses et des ventilateurs.

Les représentants se sont engagés à nous transmettre une liste de fournisseurs classés par pays, province et territoire, laquelle indiquera également les entreprises détenues par des Autochtones.

6. L'**Administration canadienne de la sûreté du transport aérien** (ACSTA) demande 312 millions de dollars pour les services de contrôle de la sûreté aérienne, en vue d'étendre l'utilisation des scanners corporels et d'appuyer les négociations entourant la transition de l'ACSTA vers une entité indépendante sans but lucratif. Les représentants ont souligné qu'à l'heure actuelle, l'ACSTA absorbe, à même son budget, les coûts engendrés par la vérification de la température corporelle aux points de contrôle des plus grands aéroports du Canada.

Ils ont expliqué que Transports Canada mène des négociations avec les principaux aéroports et compagnies aériennes du Canada pour vendre les actifs nets de l'ACSTA à une nouvelle société privée sans but lucratif appelée « Autorité désignée en matière de sûreté ». L'ACSTA soutient Transports Canada en lui fournissant de la documentation et une expertise. Nous avons été informés que la pandémie actuelle a créé des incertitudes quant aux négociations.

Compte tenu de la situation financière précaire dans laquelle se trouvent les compagnies aériennes et les aéroports, nous croyons que le gouvernement devrait traiter la vente planifiée de l'ACSTA avec prudence et éviter d'imposer des coûts supplémentaires à l'industrie du transport aérien. En outre, Transports Canada et l'ACSTA devraient comparaître devant notre comité dans un avenir proche pour une discussion détaillée des plans et des dépenses concernant l'entité indépendante sans but lucratif.